



Conseil national
de l'information statistique

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE SUR
LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2011

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
du 20 Janvier 2011

SOMMAIRE

	Page
AVIS GÉNÉRAL	5
AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS	
• DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES.....	11
• EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL	13
• ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ	15
• ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	17
• ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION	19
• SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS	21
• SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE.....	23
• TERRITOIRE	25
PROGRAMMES EXAMINÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2010	27

Avis général

Méthodes et moyens

1. Le Conseil affirme son attachement à une statistique publique indépendante et capable d'alimenter le débat démocratique. Les progrès du dispositif statistique nécessaires pour comprendre les transformations de la société nécessitent des moyens à hauteur des ambitions. Le Conseil demande que les moyens budgétaires et humains du Service statistique public (SSP) lui permettent d'assumer ces progrès.
Il veillera particulièrement en 2011 aux conditions d'installation du pôle statistique public à Metz et à ses conséquences sur les travaux de la statistique publique.
2. Le Conseil rappelle son soutien à une meilleure articulation et une plus grande synergie entre les travaux nationaux et européens. Il constate cependant que les demandes européennes pèsent de façon croissante sur la capacité de réponse du service statistique public et souhaite que la synergie nécessaire se construise tant sur la base des demandes nationales qu'européennes.
3. Le Conseil constate l'utilisation croissante des fichiers administratifs à des fins statistiques. Il regrette **des difficultés avec collaboration de certaines administrations, et particulièrement avec la DGFIP**, dans la mise à disposition de données qui les concernent. Il rappelle que le traitement des données administratives nécessite des moyens, notamment de documentation, de méthode et de contrôle de qualité. Cette situation n'a pas permis notamment de mettre en œuvre les recommandations du rapport d'Yvon Ollivier sur la mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale.
4. Le Conseil a pris connaissance du projet de mise en place d'une procédure de certification par l'Autorité de la statistique publique (ASP) des exploitations de données administratives pour garantir la qualité et l'objectivité des données produites.
Afin qu'il puisse exercer pleinement sa mission et exprimer des avis motivés sur les projets de programmes de la statistique publique, le Cnis doit connaître toutes les composantes des opérations statistiques qu'elles soient issues d'enquêtes ou d'exploitations de données administratives.
Le Cnis demande que les commissions soient informées par l'ASP des certifications prévues et qu'elles puissent exprimer des suggestions en fonction des besoins des utilisateurs.
5. Le Conseil a pris acte de la participation du SSP à **l'évaluation des politiques publiques**, notamment grâce à la réalisation d'enquêtes statistiques. Il demande que le bilan détaillé du programme de travail accorde une attention particulière à cette activité d'une ampleur nouvelle. Il souhaite notamment que la diffusion des résultats et l'accès des chercheurs aux données soit examiné, ainsi que le suivi des recherches qui y sont consacrées.
6. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des dernières avancées en vue de produire et diffuser des statistiques sur les effectifs de population selon un **maillage territorial fin par « carreau »** dans un cadre harmonisé national et européen. Il a noté les perspectives d'élargissement de ce maillage à d'autres sources géolocalisées sur les ménages et les entreprises. Il recommande que soient engagées en 2011 les actions nécessaires pour assurer d'une part le traitement du secret statistique dans les différents domaines couverts et d'autre part une définition commune au service statistique public de la géographie du « carreau ».

Logement

7. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du **groupe de travail sur « l'information statistique sur le logement et la construction »**. Il prend bonne note des nombreuses recommandations de ce rapport dont il suivra régulièrement la mise en œuvre. Il insiste tout particulièrement sur l'accroissement du recours aux données notariales et sur la nécessité d'un accès large à une version anonymisée du fichier Filocom.
8. Le Conseil insiste pour que **l'enquête nationale sur le logement**, indispensable pour une connaissance approfondie des conditions de logement, soit à l'avenir réalisée à un rythme quinquennal. Il souhaite que l'échantillon de l'enquête 2013 soit suffisant pour fournir des informations à un niveau de détail comparable à celui que permettait l'enquête 2006.
9. Le Cnis rappelle que l'analyse des caractéristiques du marché du logement au niveau local serait facilitée par **l'analyse des données provenant des fichiers fiscaux (Filocom par exemple)**.
10. Le Conseil prend acte de la demande adressée au Président du Cnis par les ministres du développement durable et de l'économie et le secrétaire d'État au logement, afin que les modalités de la procédure **d'étalonnage de données privées relatives au logement** soient proposées, **suite au rapport Vorms**. Cette procédure permettrait d'éclairer le public sur la qualité des informations diffusées par un certain nombre d'acteurs. Il souhaite que le bureau du Cnis décide du choix des statistiques qui pourraient être étalonnées et demande que la procédure soit une nouvelle fois examinée par le bureau du Cnis, après une première expérimentation.
11. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de l'avancée des travaux du groupe de travail du Cnis consacré au **mal logement**. Il recommande la poursuite des travaux pour préciser les concepts et nomenclatures nécessaires à l'analyse des différentes situations de mal logement et des éléments qui les renforcent comme les transports.

Statistiques sociales

12. La Commission nationale d'évaluation du recensement a noté le **bon déroulement de la campagne 2010 du recensement** marquée par une stabilisation des faibles taux de feuilles de logements non enquêtés (FLNE), et le bon accueil de l'enquête « Familles et logements » en cours d'expérimentation. Elle sera très attentive à **la mise en place du groupe de travail pour la rénovation du questionnaire** du recensement pour la collecte 2014. La Commission souligne l'intérêt de la contribution des associations d'élus des communes à cette réflexion.
13. Le Conseil est conscient de la **nécessité de disposer d'un identifiant national élève pour réaliser des études longitudinales** et soutient en conséquence les actions menées en ce sens sous la coordination de la Depp. Il insiste sur les précautions à prendre pour que les informations nécessaires aux exploitations statistiques et à la recherche ne soient pas utilisées à d'autres fins. Il demande que toutes les mesures soient prises pour **garantir la confidentialité des données individuelles, notamment par le cryptage des identifiants**. Ce cryptage protégera les individus tout en permettant des recherches ciblées. Il propose que cet identifiant ne soit pas conservé plus de cinq ans après la sortie du jeune du système scolaire. Il rappelle que des formalités doivent être réalisées auprès de la Cnil avant tout appariement de fichiers administratifs.
Compte tenu de l'importance de ce projet, le Cnis souhaite être informé chaque année de son avancement.

14. Pour répondre aux vœux de la Cour des comptes que soient formulées des propositions afin d'améliorer la connaissance statistique des **emplois dans les services à la personne**, le Conseil demande la mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel sous le pilotage de la Dares. Le groupe devra dresser un état des lieux de la connaissance de l'emploi dans ce secteur et formuler des recommandations pour utiliser au mieux les nouvelles sources d'informations disponibles.
15. Le Cnis salue l'importante contribution au débat sur les besoins statistiques que constitue le **rapport du comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations** (Comedd). Il a pris note des propositions mises en débat concernant la statistique publique et réaffirme avec lui que les discriminations selon l'origine doivent s'étudier à partir d'analyses multicritères « toutes choses égales par ailleurs ».
- Il invite à mener, au sein du Cnis, la réflexion sur la possibilité et l'opportunité d'introduire dans le questionnaire du prochain cycle des enquêtes de recensement ou de tout dispositif statistique, des questions sur la nationalité et le lieu de naissance des parents pour disposer, au niveau local, d'indicateurs de discriminations liés à l'origine.
- Il soutient le principe de la réalisation, à période régulière, d'une enquête dédiée à l'étude des discriminations perçues et des inégalités.
16. Le Cnis portera une attention particulière sur la production de données et d'études sur le **lien entre travail et santé**. Il se félicite qu'une Rencontre du Cnis soit consacrée à ce thème en 2011. Il souhaite qu'à cette occasion soient présentées les préconisations du collège d'expertise sur le **suivi statistiques des risques psycho-sociaux au travail**.

Statistiques économiques et financières

17. Le Conseil prend acte de la diffusion des premiers résultats issus du nouveau système d'enquêtes structurelles annuelles auprès des entreprises (**Ésane**) pour 2008 et 2009. Il souhaite que les résultats détaillés pour 2009 au niveau 5 de la nomenclature d'activités françaises (NAFrev2) soient mis à disposition dès le premier semestre 2011. Il demande que la charte de partenariat avec les organisations professionnelles leur permette d'obtenir des résultats détaillés qui soient accessibles à l'ensemble des utilisateurs concernés.
18. Le Cnis note que le nouveau dispositif **Ésane** génère des ruptures au niveau des résultats produits par rapport au système précédent. Il demande que **les résultats publiés soient accompagnés de toutes les indications nécessaires à leur compréhension** par leurs utilisateurs. Il invite l'Insee à présenter largement le dispositif et ses résultats.
19. Le Conseil prend acte des actions engagées pour la mise en œuvre des recommandations du rapport « Bernadet » sur l'**inventaire des besoins d'information sur les transports**. Il se félicite de la mise en place d'un comité de coordination sur les statistiques des transports au sein du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (Meddtl) impliquant l'ensemble des décideurs ministériels. Il souhaite que l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire n'empêche pas l'opérateur public de continuer à fournir les informations de base indispensables pour l'observation de ce secteur d'activité. Il appuie les mesures nécessaires à l'obtention de ces informations. Il approuve les propositions de travaux en matière de suivi des prix.
20. Le Conseil salue la qualité des travaux du groupe de travail sur « **la connaissance des associations** ». Il approuve les recommandations du rapport. Le Conseil apprécie qu'un classement des recommandations ait été effectué en fonction de leur intérêt et de leur

faisabilité. Ceci devrait faciliter l'établissement par le SSP d'un calendrier réalisable dans les délais prévus. Le Cnis suivra avec attention leur mise en œuvre.

21. Le Conseil insiste sur la nécessité de disposer d'informations **statistiques par ligne de métier** dans le prolongement du rapport sur les groupes financiers. Il se félicite que l'Insee, la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers soient prêts à participer, à partir de septembre 2011, à un **groupe technique chargé d'explorer la possibilité et les conditions de mise en place de statistiques par activités**. Il souhaite que le mandat de ce groupe soit présenté à la prochaine réunion de la commission compétente.
22. Le Conseil approuve la définition claire et opérationnelle du **microcrédit professionnel et personnel** mise au point par le groupe de travail. Cette définition, transmise au ministre de l'économie et au Parlement, fera référence dans la mise en place d'un cadre statistique pour le microcrédit, sans attendre la publication du rapport définitif. Il soutient la collecte sur cette base par la Banque de France d'informations sur le microcrédit professionnel et personnel auprès des banques et des institutions de microcrédit et autres associations actives dans ce domaine. Il encourage la deuxième phase des travaux du groupe pour caractériser les bénéficiaires du microcrédit.

Développement durable

23. Le Cnis prend acte du succès de la **Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable** organisée conjointement par le Conseil économique, social et environnemental, le Meeddtl et le Cnis dans le cadre de la loi Grenelle 1. Il se félicite que cette concertation ait permis de préciser les indicateurs associés à la stratégie nationale de développement durable (SNDD). Le Cnis demande que le débat se poursuive sur les indicateurs territoriaux dans une commission *ad hoc* du Cnis.
24. Le Conseil a pris note des informations statistiques déjà disponibles pour évaluer les **différentes composantes de la qualité de la vie** dans le prolongement des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Il suivra avec intérêt les travaux du SSP visant à apprécier la perception par les ménages des dimensions objectives complémentaires aux revenus, et aussi celles relevant du bien-être perçu.

Communication

25. Le Conseil se félicite des progrès réalisés par le SSP pour mettre à disposition des utilisateurs toute l'information disponible. Il suivra avec intérêt les propositions qui seront faites par le groupe de travail sur la diffusion du recensement pour faciliter la recherche de l'information sur insee.fr. Il souhaite que le dialogue entre l'Insee et les chercheurs se poursuive pour répondre à la demande de ces derniers en ce qui concerne le recensement. Il demande que le SSP poursuive ses **efforts de communication et de pédagogie** sur l'ensemble des ses productions pour faciliter la compréhension et les commentaires des informations statistiques diffusées. Il souhaite une évolution du site web de l'Insee vers un mode interactif qui permette aux utilisateurs d'exprimer leurs demandes.
26. Le Conseil demande à être tenu au courant à temps des **grandes innovations méthodologiques en cours de réflexion** dans le service statistique public. Les utilisateurs pourront ainsi faire part, dès en amont, des conséquences de ces innovations sur leurs travaux.

AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS

• DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES.....	11
• EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL	13
• ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ	15
• ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	17
• ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION	19
• SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS	21
• SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE.....	23
• TERRITOIRE	25

DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

1. Le Cnis salue l'importante contribution au débat sur les besoins statistiques que constitue le **rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations** (Comedd). Il a pris note des recommandations concernant la statistique publique et réaffirme avec lui que les discriminations selon l'origine doivent s'étudier à partir d'analyses multicritères « toutes choses égales par ailleurs ».

Il salue l'effort de la statistique publique depuis plusieurs années pour introduire dans le dispositif statistique de base les informations sur la nationalité et le pays de naissance (ou départements pour les DOM) des individus et de leurs parents nécessaires pour étudier les discriminations liées à l'origine. Il souhaite que ce recueil permette de construire des indicateurs à un niveau de détail pertinent. Il invite à poursuivre, au sein du Cnis, la réflexion sur l'opportunité d'introduire dans le questionnaire du prochain cycle des enquêtes de recensement, des questions sur la nationalité et lieu de naissance des parents. Il soutient l'introduction de ces questions dans une enquête associée au recensement.

Il soutient également le principe de la réalisation, à période régulière, d'une enquête dédiée à l'étude des discriminations et des inégalités.

2. Le Conseil se félicite de la publication, par l'Ined et l'Insee, dans les délais prévus, **des premiers résultats de l'enquête « trajectoires et origines » et la livraison des fichiers de production et de recherche** qui permettent l'analyse statistique des discriminations. Il demande à nouveau que lors de la mise à disposition des données anonymisées de cette enquête pour des projets de recherche l'accès aux variables sensibles se fasse après consultation du Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales.
3. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du **groupe de travail sur « l'information statistique sur le logement et la construction »**. Il prend bonne note des nombreuses recommandations de ce rapport dont il suivra régulièrement la mise en œuvre. Il insiste sur la nécessité d'un accès large à une version anonymisée du fichier Filocom.

Il demande en particulier que la réflexion se poursuive pour étudier toutes les conséquences de la procédure proposée **d'étalonnage des données privées et de son articulation avec les procédures d'attribution du label d'intérêt général** aux enquêtes du SSP.

4. Le Conseil salue la participation de la France aux travaux sur un **indice de dépense des propriétaires occupants**. Il souhaite être informé régulièrement de l'avancement du dossier. Il recommande la publication régulière d'un indice dans les délais les plus courts possibles.
5. Le Conseil a pris note des informations statistiques déjà disponibles pour évaluer les **différentes composantes de la qualité de la vie** dans le prolongement des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Il suivra avec intérêt les travaux du SSP visant à apprécier la perception par les ménages des éléments complémentaires, notamment ceux relevant du bien être perçu. Il recommande que les travaux ultérieurs s'intéressent tout particulièrement aux populations ayant à subir une accumulation de mauvais indicateurs de qualité de la vie.
6. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de l'avancée des travaux du groupe de travail du Cnis consacré au **mal logement**. Il recommande la poursuite des travaux pour préciser les

concepts et nomenclatures nécessaires à l'analyse des différentes situations de mal logement.

7. Le Conseil insiste pour que **l'enquête nationale sur le logement**, indispensable pour une connaissance approfondie des conditions de logement soit à l'avenir réalisée à un rythme quinquennal. Il souhaite que l'échantillon de l'enquête 2013 soit suffisant pour fournir des informations à un niveau de détail comparable à celui que permettait l'enquête 2006.
8. Le Conseil rappelle l'intérêt de disposer des **informations d'origine fiscale** (filocom) pour apprécier au niveau local le parc et les conditions de logement.
9. Le Cnis rappelle aux administrations la nécessité de **respecter les règles relatives à l'anonymat et à la protection des personnes** dans les fichiers de données qu'ils constituent notamment sur les personnes sans domicile.
10. Le Conseil salue la qualité des travaux du groupe de travail sur « **la connaissance des associations** ». Il approuve les recommandations du rapport. Le Conseil apprécie le classement effectué des recommandations en fonction de leur intérêt et de leur faisabilité. Ceci devrait faciliter l'établissement par le SSP d'un calendrier réaliste de ses travaux. Le Cnis suivra avec attention leur mise en œuvre.
11. Le Conseil a pris connaissance de la procédure proposée **d'étalonnage des données privées**. Il précise que l'étalonnage ne concerne que la production de données statistiques *stricto sensu*. Il souhaite que la procédure soit une nouvelle fois examinée après une première expérimentation.
12. Le Conseil souhaite que les projets statistiques sur les **questions de l'immigration** soient présentés lors d'une prochaine commission démographie et questions sociales.

EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENU DU TRAVAIL

1. Le Conseil a pris note avec intérêt des résultats du groupe de travail interinstitutionnel sur **la mesure des emplois vacants**. Ces résultats font suite à une demande d'Eurostat et aux recommandations du rapport du Cnis « emploi-chômage-précarité ». Le Conseil soutient la mise en œuvre de ces recommandations qui permettront d'améliorer la mesure des emplois vacants dans les entreprises de plus de 10 salariés du secteur concurrentiel, puis dans celles de moins de 10, enfin dans la fonction publique à l'horizon 2012. Il souhaite être tenu régulièrement informé des progrès réalisés dans la construction de ces indicateurs et des conditions de leur diffusion.

Pour compléter l'analyse du marché du travail aux niveaux territorial, sectoriel et de qualification et répondre aux recommandations du groupe dit « de Foucauld », le Conseil souhaite que la Dares mette à disposition, de manière cohérente sur son site, la définition des différents concepts sur les besoins de recrutement et l'ensemble des travaux d'analyse s'y rapportant.

2. Le Conseil prend acte de l'avancée des travaux menés par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) pour mettre en correspondance **le cadre national de certification professionnelle** avec le cadre européen de certification (CEC).

Il est conscient des difficultés rencontrées pour établir cette correspondance pour plusieurs niveaux de certifications. Il encourage la poursuite des travaux de la CNCP avec les départements ministériels, et les partenaires économiques et sociaux pour rendre compatible et cohérent leur classement à un niveau fin avec le CEC. Il souhaite que cette réflexion puisse déboucher sur une nouvelle classification des certifications qui tienne compte des évolutions de la structure des qualifications, et du rapprochement des systèmes universitaires européens. Le SSP fournira pour sa part les éléments de cadrage statistique qui s'avèreront nécessaires à cette réflexion.

3. Le Conseil se félicite de la mise à disposition pour la première fois en 2011 d'un fichier DADS regroupant des **données individuelles sur l'emploi et les salaires de l'ensemble des salariés du privé comme du public, des particuliers employeurs et du secteur agricole**. Il note que la profession détaillée (PCS 4 chiffres) sera de plus disponible. Il sera ainsi possible d'élargir le champ des études et recherches, menées à partir des DADS, tant aux niveaux national que local.

4. Le Conseil a noté les progrès réalisés dans la mise à disposition simultanée de données sur les rémunérations dans les trois composantes de **la fonction publique** (État, Territoriale et Hospitalière). Il soutient par ailleurs les travaux engagés par la DGAFP pour étendre à la fonction publique les dispositifs d'enquêtes (Sumer 2009, extension Génération 2010, Salsa-FP 2010, CVTS-FP 2011) afin de favoriser les **comparaisons entre salariés du secteur public et du secteur privé**.

5. Le Conseil salue la poursuite de la mise en œuvre des **recommandations du rapport de Foucauld** au niveau national et même européen. Il souligne la nécessité de poursuivre en continu **les efforts de pédagogie** auprès des journalistes pour faciliter les commentaires sur l'ensemble des indicateurs du marché du travail aux niveaux national et régional. Le Cnis souhaite que la commission fasse un point de suivi régulier des recommandations du rapport.

6. Le Conseil soutient les travaux méthodologiques engagés par l'Insee, dans le prolongement du rapport de Foucauld, pour mettre à disposition des données longitudinales de l'enquête emploi. Ces nouvelles informations permettront notamment de mesurer les mouvements d'un trimestre à

l'autre et d'éclairer **la dynamique des situations sur le marché du travail**. Il note que ces investigations seront également menées au niveau européen.

7. Le Conseil a pris note des difficultés rencontrées sur les **estimations trimestrielles d'emploi** et des mesures prises pour les résoudre qui ont conduit notamment à revoir le schéma de publication associé. Il soutient les travaux engagés sur les estimations localisées d'emploi (Estel) qui permettront d'améliorer encore les estimations d'emploi tant au niveau national que sur des zones géographiques fines et de produire des informations sur l'emploi cohérentes entre les différents niveaux géographiques.
8. Pour répondre à la demande de la Cour des comptes de formuler des propositions afin d'améliorer la connaissance statistique des **emplois dans les services à la personne**, le Conseil prend acte de la mise en place à sa demande d'un groupe de travail interinstitutionnel sous le pilotage de la Dares. Ce groupe dressera un état des lieux de la connaissance de l'emploi dans ce secteur et formulera des recommandations pour utiliser au mieux les nouvelles sources d'informations disponibles. Il présentera les résultats de ses travaux devant la commission en 2011.

ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

1. Le Conseil a pris connaissance **des travaux de l'observatoire des prix et des marges dans l'agroalimentaire** ; il suivra avec intérêt les études engagées. Le Cnis encourage l'Insee à transmettre à l'observatoire les niveaux de prix moyens issus de l'enquête sur l'observation des prix dans l'industrie et les services (OPISE), branche par branche, à l'occasion du changement de base. Il enregistre que les prix moyens à la production définis pour cet exercice devraient être inspirés des prix moyens à la consommation. Le Conseil souhaite que ces prix moyens permettent de distinguer les différentes formes de distribution.
2. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du **groupe de travail sur « l'information statistique sur le logement et la construction »**. Il prend bonne note des nombreuses recommandations de ce rapport dont il suivra régulièrement la mise en œuvre. Il insiste sur la nécessité d'un accès large à une version anonymisée du fichier Filocom et souhaite que les informations notariales soient disponibles plus rapidement.

Il demande que la réflexion se poursuive pour étudier toutes les conséquences de la procédure proposée **d'étalonnage des données privées et de son articulation avec les procédures d'attribution du label d'intérêt général** aux enquêtes du SSP.
3. Le Conseil note que la première phase du **recensement agricole** par le Service de la statistique et de la prospective, SSM agriculture, prend en compte les innovations annoncées, tant pour la collecte des données assistée par informatique que pour le pré-remplissage des questionnaires. Il apprécie que la charge de réponse des exploitants agricoles s'en trouve allégée. Il suivra avec attention la 2ème phase de recueil des données qui consiste à recourir aux fichiers administratifs.
4. Le Conseil suivra avec intérêt **la diffusion des résultats du recensement agricole 2010** par le SSM Agriculture. Il prend note de la convergence des unités interrogées avec le répertoire Sirène et soutient la réflexion engagée sur un répertoire statistique des exploitations agricoles.
5. Le Conseil prend acte des actions engagées pour la mise en œuvre des recommandations du rapport « Bernadet » sur **l'inventaire des besoins d'information sur les transports**. Il se félicite de la mise en place d'un comité de coordination sur les statistiques des transports au sein du Meeddm impliquant l'ensemble des décideurs ministériels. Il souhaite que ce comité appuie les mesures nécessaires à l'obtention des informations de base. Il approuve les propositions de travaux en matière de suivi des prix.
6. Le Cnis note les avancées réalisées du cadre juridique de la collecte qui **faciliteront la production d'informations statistiques d'intérêt général sur les transports**. Il souhaite que ces informations soient mises à disposition du public par le SOeS conjointement avec la Commission des comptes des transports. Le Cnis a pris connaissance des difficultés rencontrées sur le plan juridique dans le domaine ferroviaire et sur la circulation routière et demande que des initiatives fortes soient prises pour les lever.
7. Le Conseil salue la diffusion des premiers résultats issus du nouveau système d'enquêtes structurelles annuelles auprès des entreprises (**Ésane**) pour 2008 et 2009. Il souhaite que les résultats détaillés pour 2009 au niveau 5 de la nomenclature d'activités françaises (NAFrev2) soient mis à disposition dès le premier semestre 2011. Il demande que la charte de

partenariat avec les organisations professionnelles permette de leur diffuser des résultats détaillés.

8. Le Cnis note que le nouveau dispositif É sane génère des ruptures au niveau des résultats produits par rapport au système précédent. Il demande que **les résultats publiés soient accompagnés de toutes les indications nécessaires à leur compréhension** par leurs utilisateurs. Il invite l'Insee à présenter largement le dispositif et ses résultats.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Le Cnis prend acte du succès de la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable organisée conjointement par le CESE, le Meeddm et le Cnis dans le cadre de la loi Grenelle. Il se félicite que cette concertation ait permis de préciser les **indicateurs associés à la stratégie nationale de développement durable (SNDD)**. Il formule le souhait que les indicateurs demandés aux collectivités locales et aux entreprises soient cohérents avec ceux de la SNDD.

Le Cnis demande que le débat se poursuive sur les **indicateurs territoriaux** dans une commission *ad hoc* du Cnis.

Il demande que le groupe technique chargé de préciser certains concepts, d'améliorer les indicateurs nationaux retenus et de travailler sur ceux laissés en « *pouponnière* » présente le résultat de ses travaux en 2011 lors de réunions de la commission de concertation.

2. Le Conseil réaffirme l'importance d'une diffusion ambitieuse et soignée du **tableau de bord ainsi défini par ces indicateurs**. Ce tableau de bord et sa mise à jour annuelle deviendront ainsi une référence dans les débats sur notre développement comme l'a demandé l'avis du CESE. Il souhaite qu'une nouvelle conférence soit organisée en 2012, avant la mise en place de la nouvelle SNDD et après la diffusion des IDD européens.
3. Le Conseil salue les travaux réalisés par l'Insee et le SOeS et l'Ademe pour mesurer le contenu en carbone de la demande finale (consommation par catégorie de ménages et contenu du caddy). Il soutient les travaux engagés qui permettront d'**évaluer progressivement l'ensemble des coûts environnementaux** en articulation avec les grands agrégats de la comptabilité nationale : comptes de flux de matières, coûts non payés des impacts environnementaux, coûts d'épuisement des ressources naturelles.
4. Le Conseil a pris bonne note de la mise en œuvre du règlement européen en matière de **statistique sur les déchets** et des progrès restant à faire. Il exprime le vœu que les développements nouveaux envisagés ne conduisent pas à la mise en place de nouvelles enquêtes lourdes pour des entreprises.
5. Le Conseil se félicite des progrès réalisés par les différentes composantes du SSP (SOeS, Insee, Dares, Drees, SSM-agriculture) pour prendre en compte le développement durable dans les opérations statistiques. Il soutient particulièrement les projets d'enquêtes sur la **maîtrise de l'énergie dans les logements** et sur la prise en compte du développement durable par les entreprises.

ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

1. La Commission s'est félicitée de **la diffusion des deux documents à l'usage des élus** présentant de façon pédagogique et synthétique le processus qui va des opérations de recensement qu'ils mènent aux chiffres de population légale, puis dans un deuxième temps de ces chiffres aux dotations qui leur sont versées sur la base de la population. Cette diffusion par courrier à l'attention des élus, simultanément à celle des populations légales 2011, a pu être réalisée avec la contribution de l'INSEE et de la DGCL.
2. La Commission a apprécié les travaux effectués par le **groupe de travail sur le RIL** (répertoire d'immeubles localisés). La collaboration entre les communes et l'Insee sur l'expertise du RIL s'avère essentielle pour la qualité de la collecte aussi la commission suivra avec attention la réalisation d'une enquête par Internet auprès des communes destinée à apprécier la diversité des situations de gestion du RIL.
3. Conformément à son mandat, la Commission a procédé au **bilan de la collecte des enquêtes de recensement de la campagne de l'année**. Elle a noté le bon déroulement de la campagne 2010 marquée par une stabilisation des faibles taux de feuilles de logements non enquêtés (FLNE), et le bon accueil de l'enquête « Familles et logements » dans le cadre de l'expérimentation menée dans 5 régions.
4. La Commission a apprécié **les efforts de communication et les nouveaux dispositifs**, introduits dans le cadre de la collecte de 2011, malgré les restrictions budgétaires (collecte par Internet pour les marinières, aide mémoire pour les agents recenseurs).
5. La Commission attire **l'attention sur les efforts de pédagogie nécessaires auprès des communes qui passent le seuil de 10.000 habitants** ; ce passage génère une rupture du dispositif de collecte et/ou la nécessité d'élaborer un RIL.
6. La Commission est très attentive à **la mise en place du groupe de travail pour la rénovation du questionnaire** du recensement pour la collecte 2014, en collaboration entre la CNERP et la commission « Démographie et questions sociales ». Ce questionnaire doit pouvoir évoluer pour prendre en compte les changements sociodémographiques. La Commission souligne l'intérêt de la contribution à cette réflexion des associations d'élus des communes.

SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

1. Le Cnis a pris connaissance avec intérêt des dispositifs statistiques disponibles pour apprécier les dépenses de soins. Il considère que seule la connaissance de **l'articulation entre remboursements de l'assurance maladie obligatoire et des assurances complémentaires** permettra de connaître le coût des dépenses de soins réellement supporté par les ménages. Il sera ainsi possible de comprendre les inégalités dans ce domaine.

Le Conseil soutient les efforts entrepris dans ce sens par l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes), l'Institut des données de santé, la CNAM-TS et la Drees pour rapprocher les données de l'enquête Santé protection sociale (SPS) de données administratives sur les remboursements. Il demande à être tenu informé régulièrement de l'avancée de ces travaux.

2. Le Conseil encourage l'IDS à poursuivre ses efforts pour faciliter l'accès et la mise en commun des données agrégées et individuelles des dépenses de soins à des fins d'établissement de statistiques et de recherche dans le respect des principes de confidentialité. Il attire l'attention des principaux acteurs sur la nécessité de disposer des moyens suffisants pour réaliser ces travaux.
3. Le Conseil encourage le développement de travaux sur les trajectoires des patients en mobilisant l'information disponible dans le « Programme de médicalisation des dépenses de soins » (PMSI) articulée aux données de la Cnamts. Il incite les producteurs de ces bases à favoriser la qualité de ces appariements. Il souhaite que l'étude des trajectoires des patients intègre à la fois les séjours hospitaliers, les traitements ambulatoires et le secteur médico-social.
4. Le Cnis souhaite que les travaux sur les inégalités géographiques d'accès aux soins soient développés. Il demande que soit étudié en particulier le recours aux soins et la pratique professionnelle en fonction de la densité géographique des professionnels de santé.
5. Le Conseil souhaite que l'information relative aux coûts des établissements hospitaliers publics et privés soit développée. Pour cela il insiste pour que soit accélérée la diffusion d'information individuelle relative à la comptabilité analytique et que soit développée l'information sur les prix facturés par séjour.
6. Le Conseil redit l'importance qu'il accorde à la **constitution d'un système d'information permettant de suivre les parcours scolaires des élèves et étudiants**. Il encourage la poursuite d'enquêtes par panel pour collecter des informations sur le jeune et sa famille qui sont absentes des bases de données administratives alors qu'elles peuvent jouer un rôle déterminant pour le déroulement de la scolarité. Il prend note que seule la mobilisation à des fins statistiques de données administratives permettra de suivre régulièrement des « cohortes » d'élèves ou d'étudiants pour étudier des populations particulières ou produire des indicateurs de parcours à un niveau géographique infranational.
7. Le Conseil est conscient de la **nécessité de disposer d'un identifiant national élève pour réaliser des études longitudinales** et soutient en conséquence les actions menées en ce sens sous la coordination de la DEPP. Il demande que toutes les mesures soient prises pour **garantir la confidentialité des données individuelles, notamment par le cryptage des identifiants**. Ce cryptage protégera les individus tout en permettant des recherches ciblées. Il demande que cet identifiant ne soit pas conservé plus de cinq ans après la sortie du jeune du

système scolaire. Il rappelle que des formalités doivent être réalisées auprès de la Cnil avant tout appariement de fichiers administratifs.

Compte tenu de l'importance de ce projet, le Cnis souhaite être informé chaque année de son avancement.

8. Le Conseil confirme l'importance de disposer d'information sur la **mesure des résultats du système éducatif**. Il soutient la consolidation d'un dispositif d'enquêtes visant à appréhender les transitions entre les systèmes d'enseignement, scolaire ou supérieur, et la vie active. A ce titre, il suivra tout particulièrement les résultats de l'enquête « génération 2007 » et demande que le dispositif de mesure de l'insertion professionnelle des diplômés de l'université remplisse tous les critères de qualité statistique, notamment dans le respect du secret statistique, le protocole d'enquête et la diffusion des résultats.

Il rappelle que la diffusion statistique des résultats doit être distinguée de la communication politique conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

9. Le Conseil a pris connaissance de **l'état d'avancement du projet d'étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe)** qui doit permettre de mieux comprendre comment les parcours familiaux, sociaux, scolaires, sanitaires, le contexte environnemental affectent le devenir des enfants. Il a noté que les enquêtes nationales en maternité et à 6-8 semaines auront lieu sur l'année 2011.

Il prend bonne note des modalités novatrices adoptées pour garantir la confidentialité des données. Il rappelle le besoin d'être informé régulièrement sur les travaux des différentes instances et sur les conditions de fonctionnement de l'instance *ad hoc* chargée de statuer sur les demandes d'accès aux données à des fins d'études et de recherches.

SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

1. Le Conseil se félicite de la publication par la Banque de France et l'Insee des éléments qui permettent de comprendre **les écarts entre la mesure de la valeur ajoutée et celle du produit net bancaire** suite aux recommandations du groupe de travail sur les "Groupes financiers". Il demande la publication annuelle de ces éléments en marge de la publication des comptes nationaux.
2. Le Conseil insiste sur la nécessité de disposer d'informations **statistiques par ligne de métier** dans le prolongement du rapport sur les groupes financiers. Il se félicite que l'Insee, la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers soient prêts à participer, à partir de septembre 2011, à un groupe technique chargé d'explorer la possibilité et les conditions de mise en place de statistiques par activités. Il souhaite que le mandat de ce groupe soit présenté à la prochaine réunion de la commission.
3. Le Conseil approuve la définition claire et opérationnelle du **microcrédit professionnel et personnel** mise au point par le groupe de travail. Cette définition sera transmise immédiatement au ministre de l'économie et au Parlement pour faire référence dans la mise en place d'un cadre statistique pour le microcrédit, sans attendre la publication du rapport définitif.

Il soutient la collecte sur cette base par la Banque de France d'informations sur le microcrédit professionnel et personnel auprès des banques et des institutions de microcrédit et autres associations actives dans ce domaine. Il encourage la deuxième phase des travaux du groupe pour caractériser les bénéficiaires du microcrédit.

4. Le Conseil se félicite de la mise en place d'**une collecte statistique sur la titrisation** en France, ainsi que dans le reste de la zone euro. Elle devrait permettre de mieux appréhender l'importance du recours à cette technique de refinancement et de transfert de risques. Le Conseil encourage la Banque de France à publier des statistiques sur ce volet dès que celles-ci seront fiabilisées.
5. Le Cnis se félicite de la publication mensuelle par la Banque de France d'un nouveau « Stat info » sur **les crédits aux entreprises** avec des indicateurs permettant une meilleure connaissance de leur financement. Il note que les séries chronologiques seront disponibles sur le site et qu'une réflexion est en cours pour présenter ces informations selon la nouvelle définition des entreprises.
6. Le Conseil a noté que l'Insee et la Banque de France participent à une Task Force mise en place par la BCE et Eurostat sur **la mesure des services financiers indirectement mesurés (SIFIM)**. Il demande à être tenu informé régulièrement de l'avancée de ses travaux et de ses conclusions.
7. Le Conseil salue comme un progrès en termes de communication **la présentation conjointe par l'Insee et la Banque de France des comptes non financiers et financiers sur l'année 2009**. Il demande à ce que lui soit présenté et diffusé largement chaque année un exercice de synthèse de ce type, permettant d'analyser la façon dont l'évolution récente de l'économie réelle s'est traduite en terme de financement.

8. Le Cnis a pris connaissance avec intérêt des statistiques présentées par la Banque de France concernant **la détention des actions françaises du CAC 40 par les non résidents**. Il demande à ce que lui soit présenté périodiquement un point sur les évolutions qui pourraient intervenir sur la détention des autres types de titres français.

9. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de la présentation des données de la Fédération bancaire qui permettent de **mesurer l'emploi dans les banques**. Il souhaite que ces données soient harmonisées avec les autres sources disponibles afin de disposer d'une information cohérente sur l'ensemble du secteur bancaire. Il demande que soit étudiée la possibilité de comparer l'emploi et les rémunérations par grande ligne de métier.

10. Le Conseil constate que de nombreuses informations existent sur **le financement des PME**. Il demande que l'information pertinente soit regroupée pour en faciliter l'accès aux utilisateurs.

TERRITOIRES

1. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des dernières avancées en vue de produire et diffuser des statistiques sur les effectifs de population selon **un maillage par « carreau »** dans un cadre harmonisé national et européen. Il a noté les perspectives d'élargissement de ce maillage à d'autres sources géolocalisées sur les ménages et les entreprises. Il recommande que soient engagées en 2011 les actions nécessaires pour assurer d'une part le traitement du secret statistique dans les différents domaines couverts et d'autre part une définition commune au service statistique public de la géographie du « carreau »
2. Le Conseil salue la mise à disposition sur le site « statistiques locales » de l'Insee des **données statistiques au niveau des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**. Il encourage l'enrichissement progressif de l'information disponible à ce niveau géographique qui doit être maintenant considéré comme une zone de diffusion standard des données locales.
3. Le Conseil a pris acte du lancement du chantier de révision des **principaux zonages d'études** de la statistique publique par l'Insee et la Dares sur la base des recommandations du groupe de travail du Cnis « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des personnes et des activités sur le territoire ». Il souhaite que les travaux engagés permettent de mettre en œuvre les zonages actualisés pour la diffusion sur insee.fr en 2011 des résultats du recensement de 2008. Le Cnis demande que la mise à disposition de ces zonages soit accompagnée des explications nécessaires à leur bonne utilisation dans le débat public.
4. Le Conseil encourage la production et la diffusion régulière **d'indicateurs départementaux** comparables portant sur le champ des politiques sociales décentralisées et leur contexte. Il salue la qualité des travaux du groupe « indicateurs sociaux départementaux ». Il se félicite de l'expérimentation en cours des indicateurs proposés, dans le cadre d'une collaboration élargie entre conseils généraux volontaires, représentants du service statistique public et organismes nationaux producteurs.
5. Le Conseil a pris connaissance de l'avancement des travaux du groupe sur **la diffusion du recensement** et de l'ouverture en 2011 d'un nouveau service de diffusion de données infracommunales sur des zones à façon. Il suivra avec intérêt les propositions qui seront faites pour faciliter la recherche de l'information sur insee.fr.
6. Avec le développement de la mobilité, en particulier celle liée au tourisme, **la population « présente »** en un lieu donné à un moment donné peut être notablement différente de cette population « résidente ». La population présente permet d'estimer et de calibrer les besoins d'équipements en fonction de pointe de fréquentation.
Le Conseil demande que le SSP examine les conditions d'actualisation des travaux initiés par la direction du tourisme en fonction des différents types de territoires concernés.
7. Le Cnis se félicite des progrès réalisés dans **la couverture statistique des outre-mer** depuis le constat réalisé en 2007 par le groupe de travail "Statistiques DOM-COM". Il a pris note de la mise à disposition d'informations statistiques pour chacun des DOM dans les publications nationales complétée par des publications régionales variées et abondantes. Il salue la création du portail statistique de la DéGéOM ("Observatoire des outre-mer") et la rénovation prochaine du site CEROM.

8. Le Conseil suivra avec attention **la montée en charge des opérations statistiques à Mayotte**, et souhaite une meilleure valorisation des données produites par les instituts territoriaux des collectivités d'outre-mer.

**PROGRAMMES 2011 EXAMINÉS PAR LES COMMISSIONS DU CNIS
AU COURS DE L'ANNÉE 2010**

RÉPARTITION PAR COMMISSION

DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Direction des statistiques démographiques et sociales

Institut national d'études démographiques (INED)

Ministère de la culture et de la communication

Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Service de l'observation et des statistiques - Partie logement

Ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

Département des statistiques, des études et de la documentation

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

Direction de la jeunesse, de la formation populaire et de la vie associative

EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

Centre d'études de l'emploi (CEE)

Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ)

Centre national de la fonction publique territoriale

Observatoire de l'emploi territorial

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Département Emploi et revenus d'activité

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

DARES

Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publiques et de la réforme de l'État

DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

Pôle emploi

ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉS

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Direction des statistiques d'entreprises

Direction des études et synthèses économiques

Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services

Sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

Mutualité sociale agricole (MSA)

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

Direction générale pour la recherche et l'innovation

Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publiques et de la réforme de l'État

Bureau des statistiques et études économiques de la DGDDI (Douanes et droits indirects)

Banque de France

Direction des entreprises

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)

Département des observatoires, des coûts et de la planification des déchets

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

Mutualité sociale agricole (MSA)

SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAMTS)

Direction de la stratégie, des études et des statistiques

Direction des risques professionnels

Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP)

Institut de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)

Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES)

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)

Ministère de la défense et des anciens combattants

Direction des Affaires financières - Observatoire économique de la Défense

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

Ministère l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)

Ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

Département des statistiques, des études et de la documentation

Direction centrale de la police judiciaire

Ministère de la justice et des libertés

Sous-direction de la statistique et des études (SDSE)

SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Banque de France

Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM)

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Direction générale de la comptabilité publique (DGFIP)

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Direction des études et des synthèses économiques (DESE)

TERRITOIRE

Ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)

Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publiques et de la réforme de l'État

Direction générale de la comptabilité publique